

Information ville de Nantes :

pass sanitaire et obligation vaccinale

La Loi relative à la gestion de la crise sanitaire a fait l'objet d'un avis de conformité partielle du Conseil constitutionnel ce 5 août 2021.

[...] Sa promulgation est intervenue vendredi 6 août et son entrée en vigueur samedi 7 août. Un avis de la CNIL ainsi que plusieurs décrets d'application sont parus ce week-end qui apportent des précisions ou modifications de gestion du pass sanitaire. [...]

1- Concernant les personnels soumis à l'obligation vaccinale

Depuis samedi 7 août, nos professionnel·le·s de santé et les personnels travaillant avec elles et eux dans les mêmes locaux sont soumis à une obligation vaccinale.

Les services et personnels concernés par l'obligation vaccinale sont les suivants :

- **Personnels soumis à obligation vaccinale par leur métiers** : infirmier·e·s, auxiliaires de soins, auxiliaires de puériculture, médecins, psychologues, ergothérapeutes
- **Personnels soumis à obligation vaccinale par directions/services** : EHPAD, résidence autonomie, services du PCADO, pôle santé globale de l'enfant, multi-accueils petite enfance, fonction état civil à clinique Jules Verne et CHU, service médecine professionnelle préventive et service psychologie au travail, Citad'elles, vaccinodrome la Beaujoire (y compris volontaires).

Cette obligation vaccinale se mettra en œuvre progressivement :

- jusqu'au 14 septembre, seront acceptés comme justificatifs la présentation d'un test PCR, antigénique [...] négatif de moins de 72h ; parcours vaccinal complet ou certificat de rétablissement de plus de 11j et de moins de 6 mois.
- Du 15 septembre au 14 octobre, à défaut de cycle vaccinal valide ou de certificat de rétablissement, les agent·e·s soumis à obligation vaccinale devront présenter un justificatif d'injection d'une 1re dose + un test négatif de moins de 72h.
- A compter du 15 octobre, seuls seront acceptés les justificatifs de cycle vaccinal valide ou de certificat de rétablissement. [...]

2 - Concernant l'application du pass sanitaire dans les lieux recevant du public pour les activités culturelles, sportives ludiques ou festives, ainsi que dans les transports

[Tous] les équipements et événements culturels, sportifs, ludiques ou festifs seront soumis au pass sanitaire indépendamment de toute notion de jauge, de même que les restaurants, salles de sports, cafés, hôpitaux, certains grands centres commerciaux, EHPAD, trains et autocars longue distance et avions, selon des dispositions qui restent à préciser au niveau national ou par le Préfet. [...] Notre volonté en tant que collectivité, est, autant que possible, de veiller à lutter contre toute forme d'exclusion auprès des personnels bénéficiaires de nos équipements ou événements. Nous recherchons donc des solutions pour éviter que ces mesures ne se traduisent par une difficulté des publics les plus fragiles, notamment dans leur accès à des actions de solidarités et de soutien social.

A compter du 30 août, nos personnels travaillant dans les équipements et événements culturels, sportifs, ludiques ou festifs seront eux aussi soumis au pass sanitaire : bibliothèques, piscines, musées. [...]

Le droit à la confidentialité

L'application "TousAntiCovid verif" ne permet de connaître que le statut valide/non valide du pass sanitaire. La collecte des informations relatives au statut vaccinal de l'agent·e soumis à pass sanitaire ne peut se faire qu'avec son consentement et dans des conditions strictement encadrées par la commission informatique et libertés. [...]